

Le continuum éducatif de sécurité routière

EN MILIEU SCOLAIRE

TOUT AU LONG DE LA VIE

CYCLE 1 3 ANS

4 ANS

5 ANS

CYCLE 2 6 ANS

7 ANS

8 ANS

CYCLE 3 9 ANS

10 ANS

11 ANS

APER

Attestation de première éducation à la route durant les **cycles 1, 2 et 3**

SRAV

Savoir rouler à vélo

Objectif

Permet de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation pour l'entrée au collège.

Public

Enfants âgés de **6 à 11 ans**.

Auprès de qui se renseigner ?

Les écoles, les collectivités territoriales, les associations, les coordinations de sécurité routière en préfecture.

ASSR 1

Attestation scolaire de sécurité routière de niveau 1 en **classe de 5^e**

ASSR 2

Attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2 en **classe de 3^e**

CYCLE 4 12 ANS

13 ANS

14 ANS

Permis AM

Permet de conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur.

Il est accessible avec l'**ASSR 1**, l'**ASSR 2** ou l'**ASR** et après avoir suivi une formation pratique de 8 heures.

ASSR 2 / ASR

Demi-journée obligatoire de sécurité routière **pour tous les entrants en lycée et en CFA**

LYCÉE ET CFA

15 ANS

16 ANS

17 ANS

18 ANS

19 ANS

20 ANS

21 ANS

Permis de conduire

Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) en conduite accompagnée **à partir de 15 ans**.

Âge légal d'obtention du permis fixé à **17 ans**.

ASR

Attestation de sécurité routière.

Examen obligatoire pour obtenir un 1^{er} titre de conduite pour les candidats non détenteurs de l'**ASSR 2** et âgés de **moins de 21 ans**.

Passation dans un GRETA.